

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Le 26 janvier 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY.

Mrs Eric BIGORNE, Yves GERAY, Julien MARICHY, David NICOLAS, Michel PERNET, Eric VUILLET.

Secrétaire de Séance : Madame Lucette DOUSSOT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016.

1- Suppression du CCAS : création d'un Comité Municipal Consultatif (Délibération n° 01/17)

En application des dispositions de l'article 79 de la loi Notre, loi n°2015-991 du 7 août 2015, permettant aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS, les services de la Trésorerie de Lons le Saunier invitent les communes à délibérer ainsi. Cette disposition favorise l'allègement des tâches administratives dans la mesure où il n'y a plus qu'un seul budget principal et il n'y a plus de disponibilités de crédits budgétaires pour les dépenses du CCAS. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS.

En outre, il est possible de créer un Comité Municipal Consultatif suivant l'article L2143-2 en lieu et place du CCAS avec les mêmes personnes qu'actuellement. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un Comité Municipal Consultatif composé des membres actuels du CCAS.

2 - Réseau Incendie de Saint-Georges : durée d'amortissement (Délibération n° 02/17)

Les travaux de participation à la rénovation et au renforcement de la mise aux normes de la défense incendie au Hameau de Saint Georges, réalisés par le SIER, ont fait l'objet d'une comptabilisation au compte « participation 2041583 ». A la demande de la Trésorerie, ces travaux sont amortissables, il convient donc de définir une durée d'amortissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide une durée de 5 années pour amortir ces travaux.

3 - Effacement de réseau rue D.BARODET : Avant Projet Sommaire SIDEC

Le SIDEC a transmis l'Avant Projet Sommaire. La participation de la Commune serait de 28 942.98 € pour six points d'éclairage. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

4 - Remplacement d'une table à la Salle des Fêtes et achat d'une plaque de rue (Délibération n° 03/17) (Délibération n° 04/17)

➤ Lors de la location de la Salle des Fêtes le 16 décembre 2016, un coin de table a été cassé par les utilisateurs. Il est nécessaire de remplacer cette table défectueuse et le coût de remplacement de celle-ci sera refacturée à l'Association concernée. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision.

➤ Lors de la réhabilitation d'une maison située à l'angle de la rue D. Barodet et de la rue P. Sordet, la plaque de rue qui se trouvait sur une des façades a été enlevée et perdue par le propriétaire. Une plaque de remplacement sera achetée par la Commune et refacturée à la personne concernée. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision.

5- Etude de devis

➤ Devis Signaux Girod d'un montant de 317.27 € HT soit 380.72 € TTC pour l'achat de panneaux :

- « interdiction de stationner » avec un panneau à fixer en dessous pour l'accès pompiers avec le numéro de l'arrêté pris par la Commune, qui sera placé au dessus de la nouvelle borne d'incendie au Hameau de Saint Georges,
- d'un panneau « voie sans issue », rue du Calvaire,
- de deux numéros de maison, route de Saint Georges.

➤ Devis CLAAS pour l'achat d'une lame à neige à placer devant le tracteur pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir cette proposition d'achat, trop chère pour l'utilisation que la Commune pourrait en avoir. En cas de besoin de déneigement, Monsieur Routhier est réactif pour accomplir cette prestation.

Aménagement de la Grand'Mare : deux entreprises ont été consultées

➤ Terrain de pétanque

Devis Sarl GIRARD-BUGUET : 2 382.20 € HT soit 2 858.64 € TTC

Devis Entreprise TKG : 2 334.00 € HT soit 2 800.80 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise TKG.

➤ Parking et chemin d'accès

Devis Sarl GIRARD-BUGUET : 833.50 € HT soit 1 000.20 € TTC

Devis Entreprise TKG : 837.50 € HT soit 1 005.00 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise TKG.

6 - Informations diverses :

➤ Réclamation écrite d'un propriétaire forestier dont les parcelles sont limitrophes avec la forêt communale de Frébuans située à Courlaoux, nous informant d'une maladresse d'un affouagiste pour avoir coupé un arbre situé sur l'une de ses parcelles. Madame le Maire se charge de rencontrer ce propriétaire forestier afin d'avoir de plus amples renseignements.

➤ Entretien des boisements des berges de la Sorne : Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'ECLA reçu en Mairie et informant de l'abattage des bois jonchant le cours d'eau de la Sorne. Ces travaux auront lieu au 1^{er} trimestre 2017.

7- Questions diverses :

➤ Protocole d'accord entre la Commune et le Lions Club pour l'installation d'une boîte à livres.

Un lieu est à définir sur la Commune. Le Conseil Municipal propose plusieurs endroits :

- Fixation sur le dos du panneau d'affichage de la Mairie (coté métallique),
- Fixation sur la façade de la Salle des Fêtes à proximité du défibrillateur,
- Fixation sur la façade de la Mairie en dessous de la boîte à lettres postales.

En fonction des dimensions de cette boîte à livres, le meilleur endroit sera retenu le moment venu.

➤ Opération « Fil d'Ariane » soutenu par le Lions Club qui consiste à placer un autocollant sur le frigo afin que les personnels de santé qui pourraient intervenir en cas d'urgence au domicile d'autrui, puissent trouver rapidement les informations médicales se trouvant dans une petite boîte en plastique rangée dans le frigo, concernant la personne en détresse.

➤ Demande pour occupation de terrains communaux par un apiculteur, pour installer d'autres ruches dans la continuité de celles qu'il possède déjà sur un terrain privé. Compte tenu de la réglementation des distances avec les habitations les plus proches pour l'installation de nouvelles ruches, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête.

➤ Vente du lot de bois se trouvant au Hameau de Saint-Georges suite à l'élagage d'arbres : les offres au plus offrant seront recueillies en Mairie dans un délai de 15 jours. L'information se fera par voie d'affichage.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

- le 15 novembre 2016 : ECLA – Commission Environnement
- le 07 décembre 2016 : ECLA – Comité Syndical
- le 12 décembre 2016 : ECLA Conseil Communautaire
- le 16 janvier 2017 : ECLA – Conseil Communautaire

REUNIONS A VENIR :

- le 26 janvier 2017 : ECLA - Bureau Elargi
- le 03 février 2017 : Vœux du CIS « La Vallière »

URBANISME – DOSSIERS EN COURS :

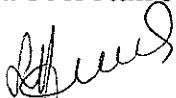
- DP n°1/2017 : Dossier déposé le 05/01/2017 par Madame Jocelyne D'ELIA pour la réalisation d'une piscine située 44, rue des Vignettes, parcelle cadastrée AA 102.

- DP n°2/2017 : Dossier déposé le 17/01/2017 par Monsieur David GIRARD pour la réalisation d'un garage situé 301, route de Saint Georges, parcelle cadastrée AB 78.

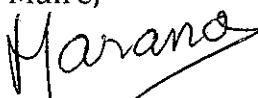
URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES : NEANT

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX LES 23 FEVRIER ET 23 MARS
2017

La Secrétaire


Lucette DOUSSOT

Le Maire,


Paulette MARANO